



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

BUREAU DE RÉGIE INTERNE
BOARD OF INTERNAL ECONOMY

Avis aux médias

Divulgence par le Bureau de régie interne – Publication de documents clés

Ottawa – Le 5 décembre 2013 – Le Bureau de régie interne a publié les documents suivants sur le site Web parl.gc.ca :

- le *Manuel des allocations et des services aux députés*;
- le Registre public des voyageurs désignés;
- les États financiers audités de 2012-2013;
- les [procès-verbaux](#) des réunions du Bureau tenues le 3 octobre, le 21 octobre et le 4 novembre 2013.

Le [Manuel des allocations et des services aux députés](#) est un guide complet des politiques du Bureau régissant les budgets, les allocations et les indemnités auxquels ont droit les députés et les agents supérieurs de la Chambre. Rédigé à l'intention des députés et de leur personnel, le manuel repose sur le *Règlement administratif relatif aux députés*, établi par le Bureau en vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada*. Le *Manuel des allocations et des services aux députés* sera d'abord publié en format PDF sur le site public. Par la suite, des améliorations seront apportées à la formule de présentation afin de faciliter la navigation.

Le [Registre public des voyageurs désignés](#) est une liste indiquant le voyageur désigné de chaque député. Le député peut désigner une personne, à l'exclusion de son employé ou d'un autre député qui n'est pas son conjoint, comme voyageur désigné.

Le Bureau a aussi publié les [États financiers audités de 2012-2013 de la Chambre des communes](#). Il est heureux de signaler que l'audit des états financiers de 2012-2013 a une fois de plus donné lieu à un rapport d'audit sans réserve. On n'a décelé aucune erreur ou inexactitude ayant une incidence importante sur les états financiers, ni d'écart non corrigé, de transaction inhabituelle importante ou de changement fondamental dans le choix ou l'application des conventions comptables, ni de faiblesse sérieuse dans la conception, l'application et l'efficacité des contrôles internes dont les rapports financiers font l'objet, y compris les contrôles anti-fraude. De plus, aucune observation n'a été formulée pour correction par la gestion.

Le Bureau de régie interne est l'organe directeur de la Chambre des communes. Il a été créé en vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada* et compte une représentation égale de députés du parti au pouvoir et des partis officiellement reconnus (c.-à-d. ceux qui occupent au moins 12 sièges à la Chambre). Il est présidé par le Président de la Chambre des communes. Le Bureau est chargé d'établir les [règlements](#)

[administratifs](#), les politiques et les lignes directrices concernant les dépenses et les ressources fournies aux députés pour qu'ils s'acquittent de leurs fonctions parlementaires. Ce pouvoir lui est confié en vertu de la [Loi sur le Parlement du Canada](#). Conformément à l'engagement du Bureau à l'égard de la divulgation publique, les procès-verbaux des réunions du Bureau sont déposés à la Chambre et publiés sur le site Web parl.gc.ca, de même que d'autres documents clés.

- 30 -

Renseignements aux médias :

Heather Bradley

Directrice des communications, Bureau du Président de la Chambre des communes

Téléphone : 613-995-7882 | Courriel : heather.bradley@parl.gc.ca